

**PROJET DE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE « PIEDON »**





Table des matières

Table des matières.....	2
Présentation du projet	5
Le site	5
Etat du terrain.....	7
Analyse de l'environnement du projet	11
Environnement communal.....	11
Milieu humain.....	11
Urbanisme	12
Eau	14
Zonages environnementaux.....	15
Natura 2000.....	15
Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique	16
Réserves de biosphère	17
Risques naturels.....	19
Climat.....	20
Boisement.....	20
Paysage et patrimoine	21
Raccordement au réseau électrique.....	22
Analyse du gisement.....	24
Topographie du projet.....	25
Synthèse	25
Aménagement du terrain.....	26
Préparation du terrain.....	26
Débroussaillage.....	26
Modules photovoltaïques	27
Fondations.....	27
Locaux techniques	29
Traitement des limites de terrain	31



Clôtures et portail d'accès	31
Pistes	31
Equipement de défense incendie	32
Base vie	32
Description de la phase chantier	32
Exploitation des ombrières	34
Démantèlement des ombrières	35
Présentation du plan de masse de l'installation	37
Synthèse des mesures proposées	38
Conclusion	40



Avant-propos

La société Melvan a rédigé cette note concernant le projet de centrale photovoltaïque de Piedon, situé au lieudit Piedon, sur la commune de Théziers, dans le département du Gard.

Ce projet fait suite à la publication de l'arrêté du document-cadre du Gard. Ce terrain est éligible à l'étude d'un projet photovoltaïque au sol, conformément au décret n°2024-318 du 8 avril 2024.

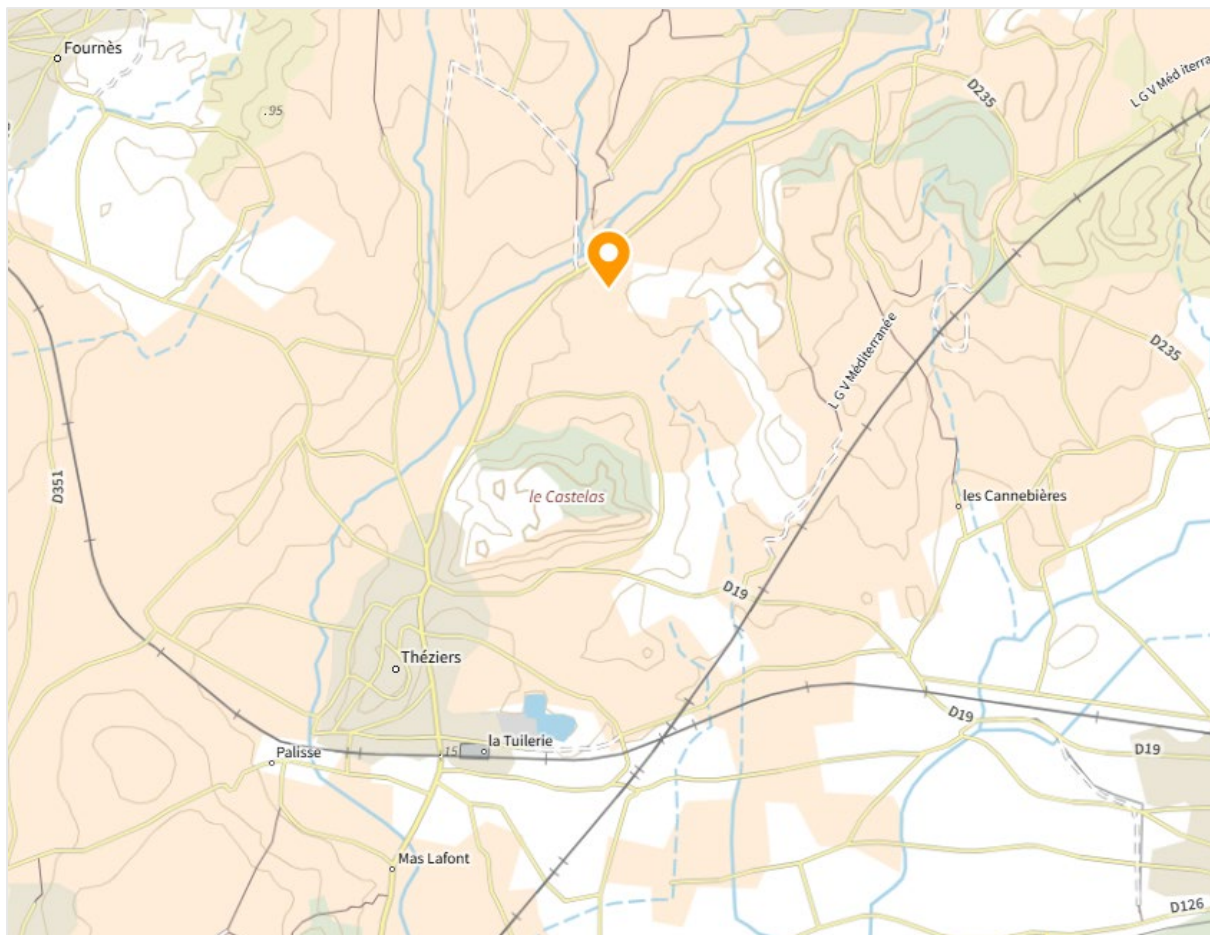
Cette note descriptive vise donc à fournir des informations à la DREAL de la région Occitanie, pour faciliter sa prise de décision dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas, conformément aux articles R.122-3 et R.122-3-1 du code de l'environnement.



Présentation du projet

Le site

Le terrain concerné se situe en région Occitanie, dans le département du Gard et s'inscrit dans le territoire de la Communauté de communes du Pont du Gard et plus précisément sur la commune de Théziers.



Plan de situation du site - source : Géoportail

Le projet est situé sur les parcelles n°82 section AC et n°560 section AD.

L'illustration suivante localise les parcelles concernées par le projet.

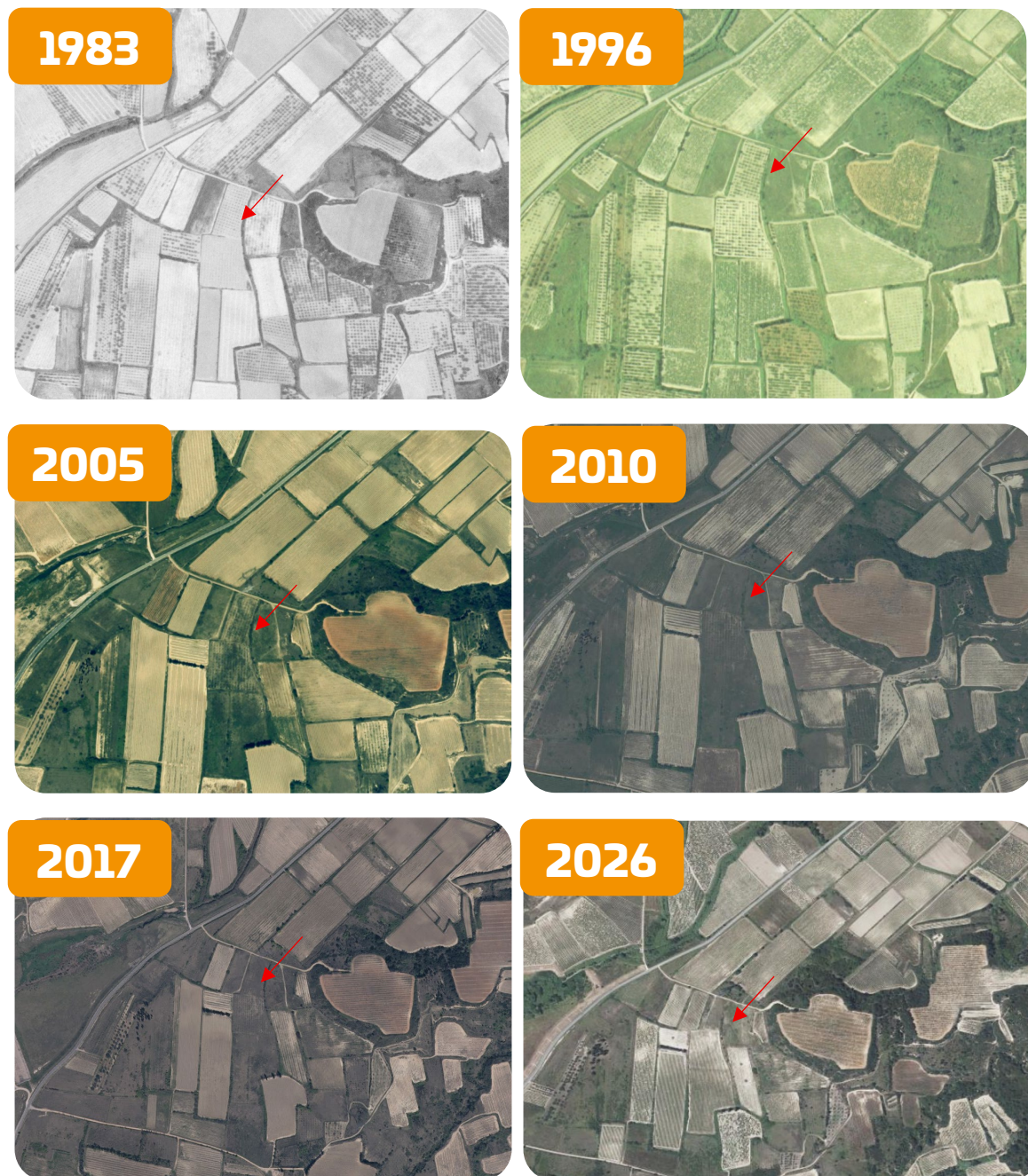




Etat du terrain

Le projet a pour objet la construction d'une centrale photovoltaïque sur un foncier inexploité appartenant à un propriétaire privé.

Les illustrations suivantes présentent l'évolution du secteur d'étude.





L'objectif visé est la production d'énergie renouvelable par l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. Il permettra notamment de répondre aux objectifs visés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) en termes de développement des énergies renouvelables.

Ce terrain est un foncier privilégié pour l'implantation d'un parc photovoltaïque, selon les différentes politiques énergétiques territoriales et répond notamment aux exigences du cahier des charges de la Commission de Régulation de l'Energie.

En effet, dans une démarche globale d'économie des espaces, l'implantation de parc photovoltaïque est prioritairement encouragée vers les sites répertoriés dans le document cadre de la Chambre d'Agriculture du Gard.

A une échelle plus locale, l'installation de cette centrale permettra également de revaloriser un site laissé sans usage par le propriétaire par la production d'énergies



renouvelables, sans concurrence d'usage sur le foncier visé sur lequel aucune activité agricole, pastorale ou forestière, n'a été effectuée.



Photo du site – Source : Melvan, 2026



Photo du site – Source : Melvan, 2026



Analyse de l'environnement du projet

Environnement communal

Le site d'étude est situé sur la commune de Théziers, à l'est du département du Gard, en région Occitanie. Profitant d'un climat de montagne, la commune est traversée par le cours d'eau Le Briançon.

La commune s'étend sur une superficie de 11,34 km², et est entourée par les communes de Aramon à l'Est, Domazan et Estézargues au nord, Fournès à l'ouest, et Montfrin et Vallabrègues au sud.

Son cadre environnemental est principalement rural, avec une économie majoritairement axée sur l'agriculture, notamment la viticulture.

Milieu humain

Théziers est une commune rurale de 1 087 habitants. Faisant partie de l'aire d'attraction d'Avignon, ses habitants sont appelés les Théziérois ou les Théziéroises.

L'occupation humaine du territoire est fortement concentrée. La commune comprend plusieurs lieudits, tels que le Piedon, Trimes, Les Cabanes, Les Teulèdes et Massay.

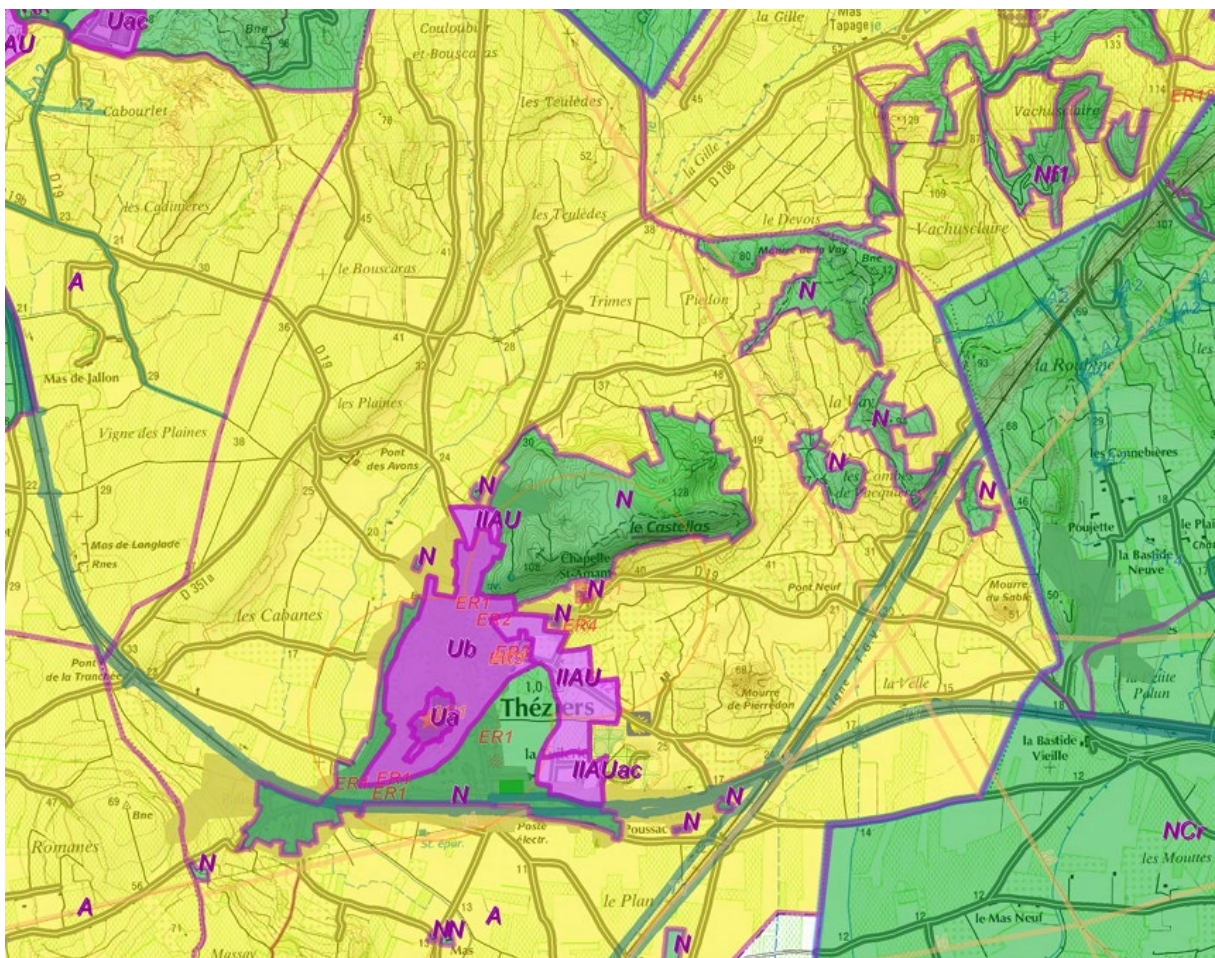
L'agriculture joue aussi un rôle central dans l'économie locale et influence fortement le paysage de la commune, avec des surfaces dédiées aux vergers et à la vigne.

Deux principales voies ferroviaires importantes traversent la commune de Théziers. Il s'agit de la ligne TGV du contournement de Nîmes et Montpellier, qui permet aux TGV de relier notamment Paris à Montpellier, ainsi que de la ligne TGV reliant notamment Nîmes à Avignon et à la vallée du Rhône.

Urbanisme

Sur la commune de Théziers, le document d'urbanisme applicable est le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont la dernière procédure a été approuvée le 07/2026.

Selon PLU, le site concerné par le projet est situé en zone A (agricole) où sont autorisés les équipements collectifs dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec une activité agricole ou pastorale.



Extrait du Plan Local d'Urbanisme – Source : Géoportail



ARTICLE A 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES À CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées, à condition qu'elles respectent le caractère naturel de la zone et qu'elles ne remettent pas en cause, notamment du fait de leur importance, le caractère agricole de la zone.

Extrait du Plan Local d'Urbanisme – Source : Géoportail



Eau

Le projet ne se situe pas a proximité d'un cours d'eau.



Réseau hydrographique – Source : Géoportail

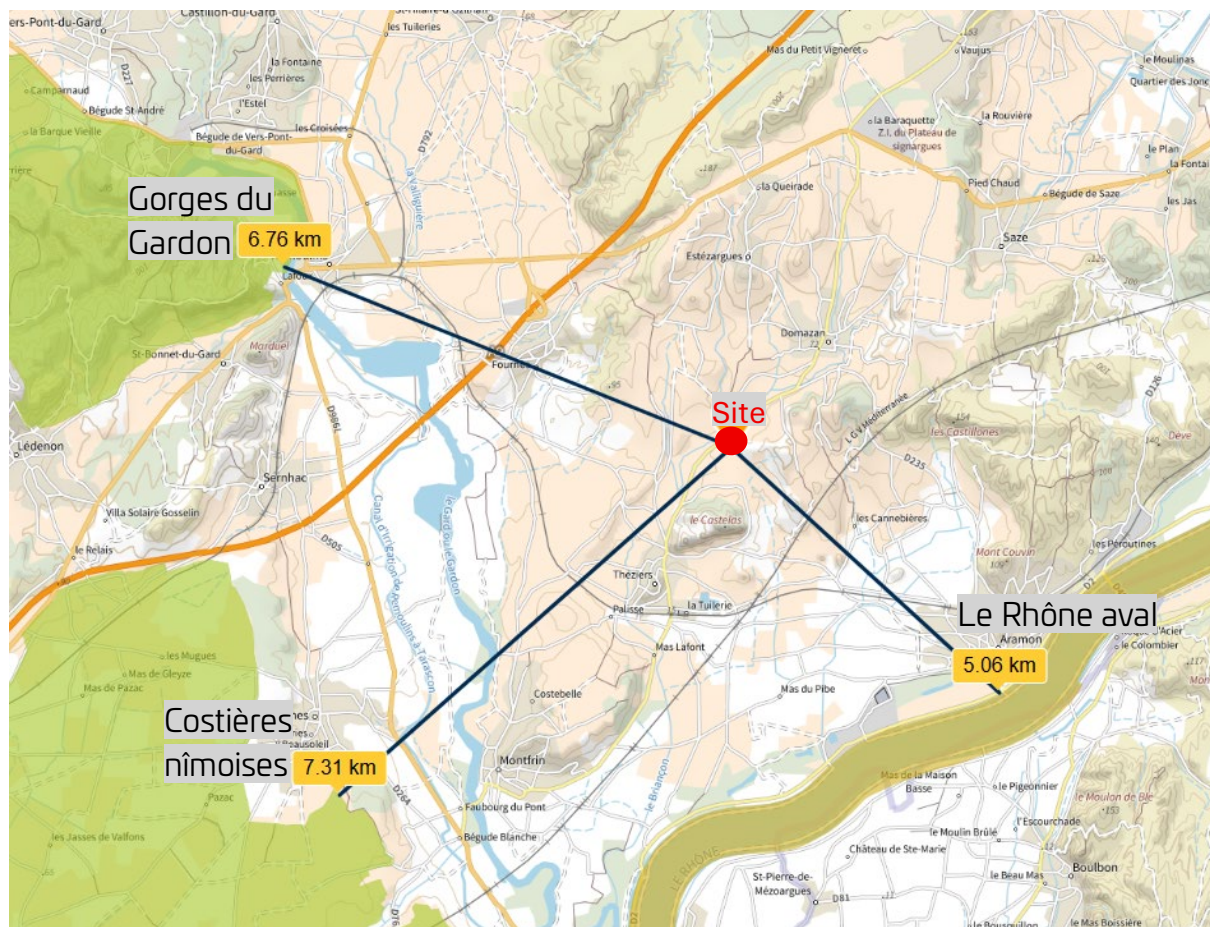
En conclusion : aucun cours d'eau n'est présent sur le site.



Zonages environnementaux

Natura 2000

Le site concerné n'est pas dans l'emprise d'un site Natura 2000.



Zones Nature 2000 à proximité – Source : Géoportail

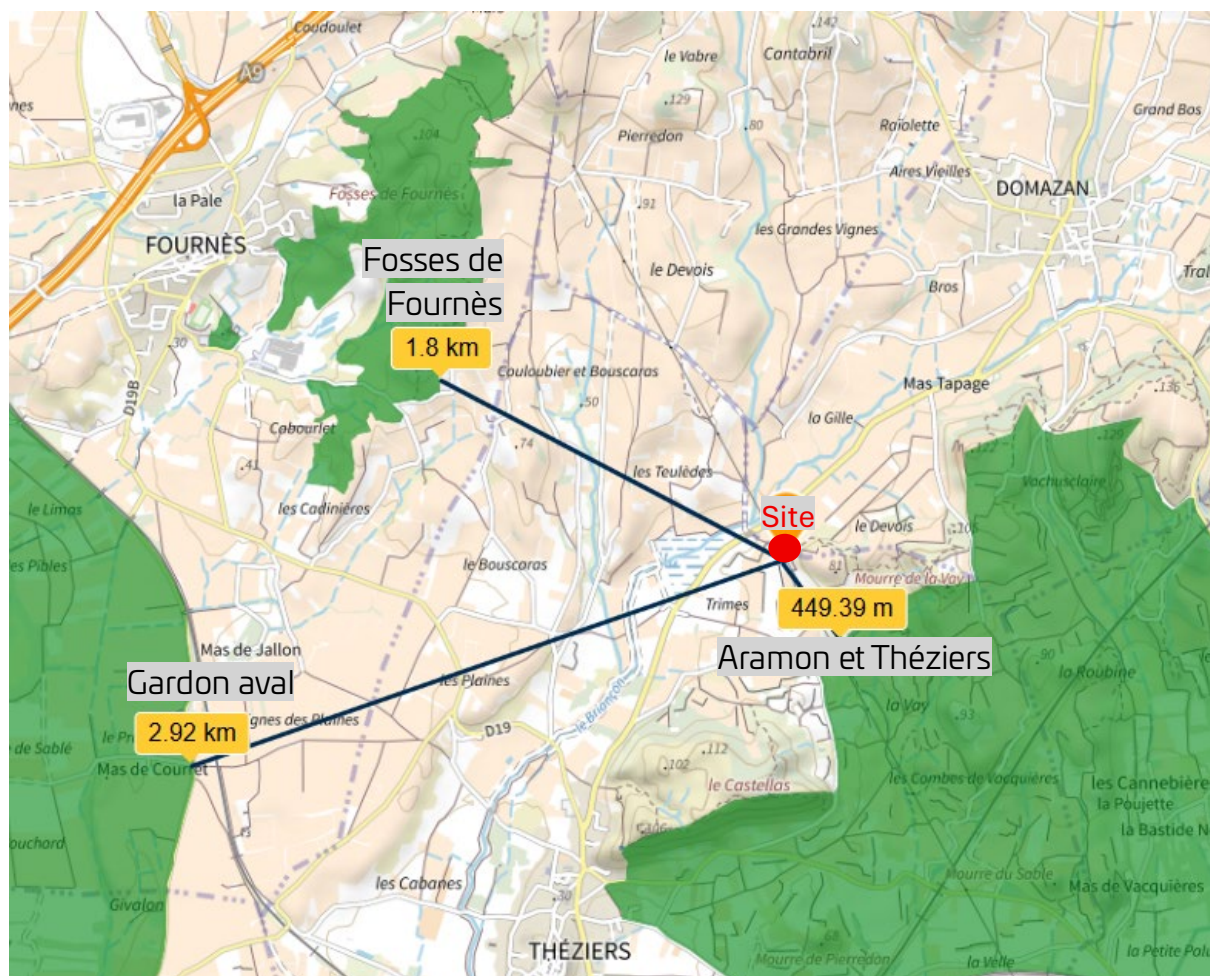
IDENTIFIANT	NOM	DISTANCE A LA ZIP
SITE NATURA 2000 AU TITRE DE LA DIRECTIVE HABITATS		
FR9301590	LE RHÔNE AVAL	5,06 km



SITE NATURA 2000 AU TITRE DE LA DIRECTIVE OISEAUX		
FR9112015	COSTIERES NÎMOISES	7,31 km
FR9110081	GORGES DU GARDON	6,76 km

Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Le site se situe en dehors des Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique continentale de type 1 et 2.



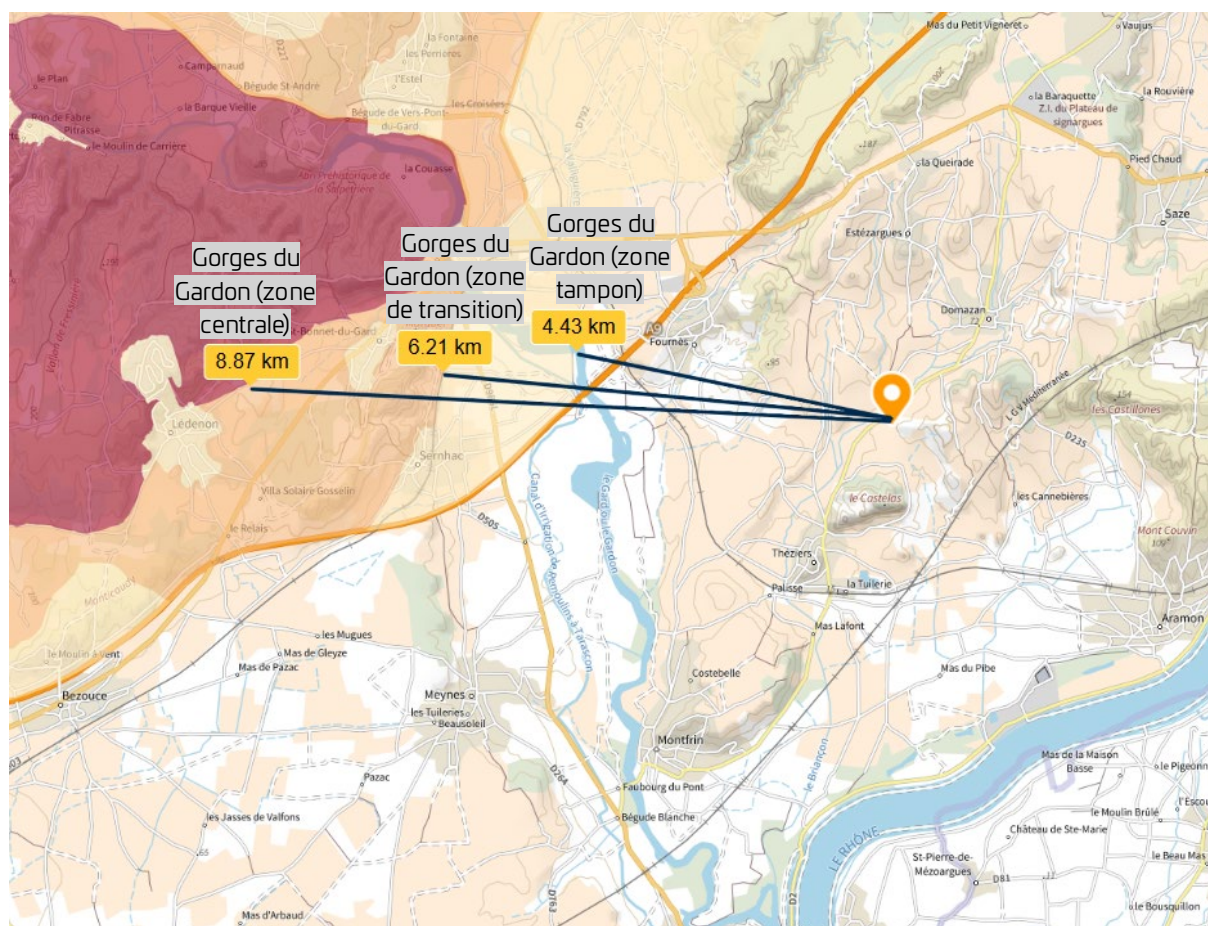
Zones d'intérêt écologique faunistique et floristique continentale à proximité – Source :
Géoportail



Identifiant	Nom	Distance à la ZIP
ZNIEFF DE TYPE I		
910011546	FOSSÉS DE FOURNES	1,8 km
910030345	GARDON AVAL	2,92 km
910030346	ARAMON ET THEZIERES	450 m

Réserves de biosphère

Le site se situe en dehors d'une réserve de biosphère





Identifiant	Nom	Distance à la ZIP
RESERVE DE BIOSPHERE		
FR6500014	GORGES DU GARDON (Zone tampon)	4,43 km
FR6400014	GORGES DU GARDON (Zone de transition)	6,21 km
FR6300014	GORGES DU GARDON (Zone centrale)	8,87 m

En conclusion : Le projet ne se situe pas dans une zone environnementale, il ne présente aucune sensibilité écologique particulière.

Afin de réduire au maximum notre impact sur l'environnement, la période de préparation du terrain s'effectuera hors période de nidification et reproduction de la faune qui s'étend de mars à aout. La finalisation des travaux (montage des tables et des modules) pourra s'effectuer sans limitation étant donné leur faible impact sur l'environnement.

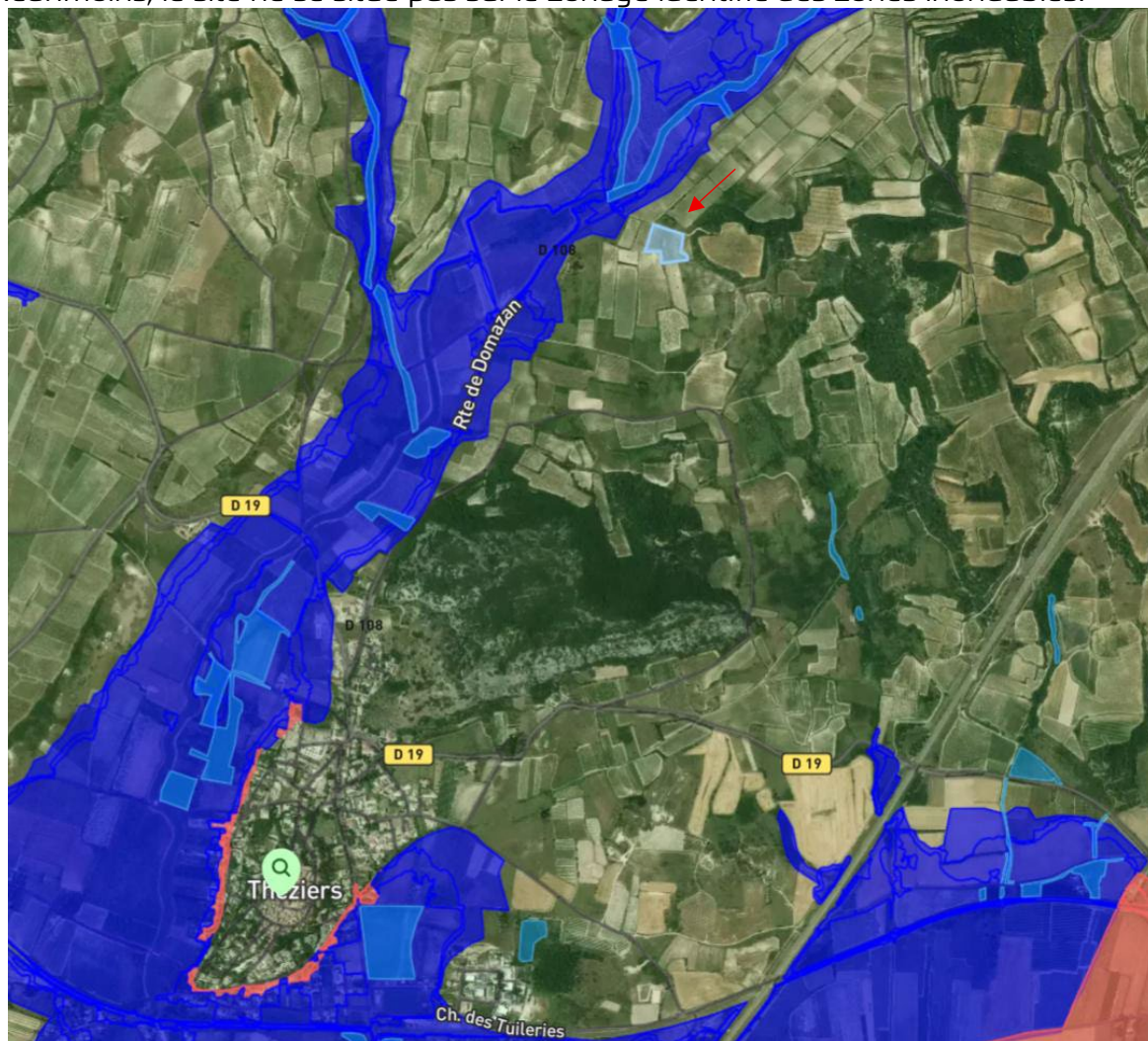


Risques naturels

Un inventaire des risques naturels majeurs a été réalisé, en particulier pour les risques pour lesquels la faisabilité du projet pourrait être remise en cause.

Il existe un Plan de Prévention des Risques inondations (PPRI) approuvé sur la commune de Théziers.

Néanmoins, le site ne se situe pas sur le zonage identifié des zones inondables.



En conclusion :

Le projet n'est pas situé dans une zone exposée à des risques naturels majeurs.

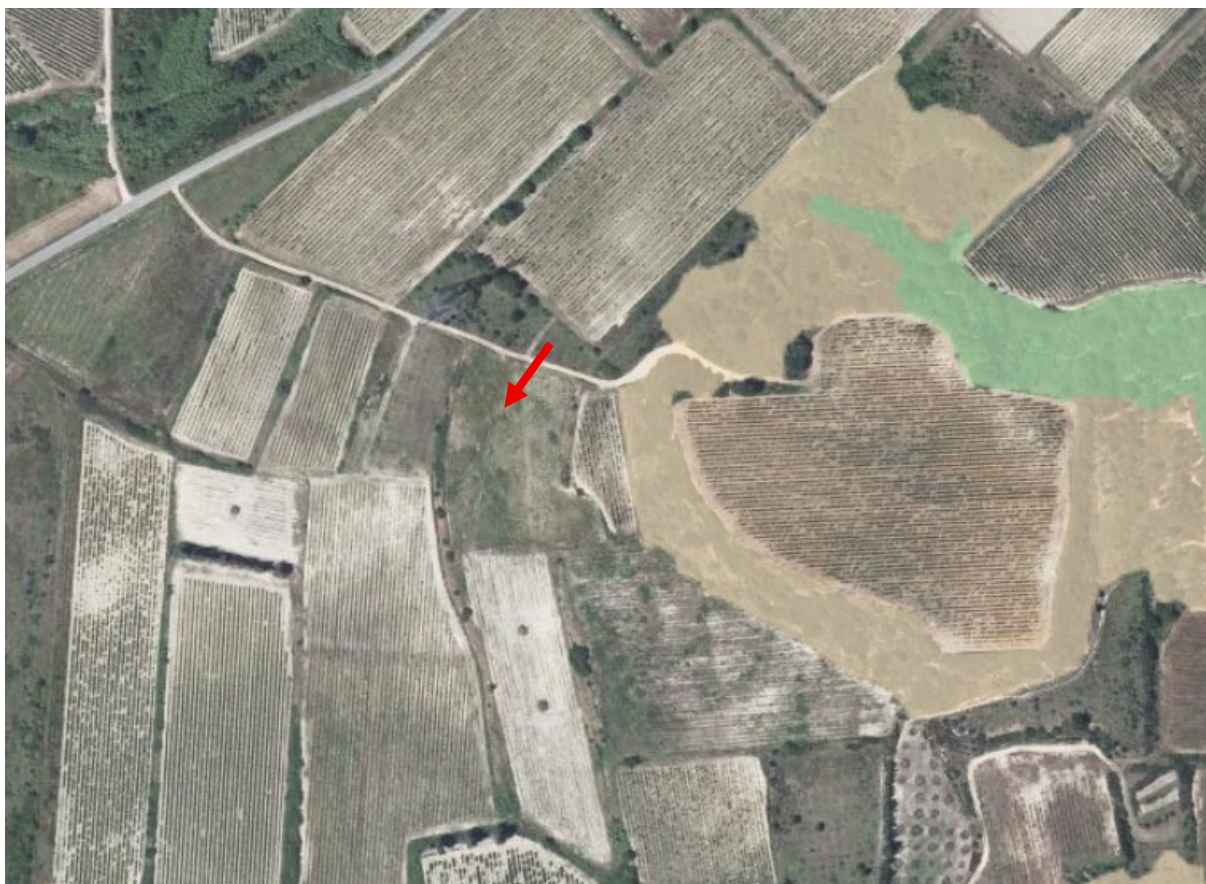


Climat

Le site présente un climat de montagne. Ce climat se caractérise par un bon ensoleillement en été, une forte amplitude thermique annuelle (4 à 20 °C), un air sec en toutes saisons, orageux en été, des vents forts (mistral, une pluviométrie élevée en automne (250 à 300mm).

Boisement

Quelques boisements sont recensés en périphérie du site mais aucun n'est présent sur le site d'étude en lui-même. A ce titre, aucun défrichement ne sera nécessaire.



Cartographie des boisements - Source : Géoportail

En conclusion : aucun boisement n'est présent au sein de l'emprise du projet.



Paysage et patrimoine

Le site se situe en dehors de toutes zones de protections architecturales. Par conséquent, le projet n'est pas soumis à autorisation des Architectes des Bâtiments de France (ABF).



Monuments historiques - Source : Glint

En conclusion : Le projet est compatible avec les enjeux paysagers et patrimoniaux identifiées. En l'état, l'enjeu attribué au site d'étude concernant les interactions avec les zonages du patrimoine paysager et historique est considéré comme nul.



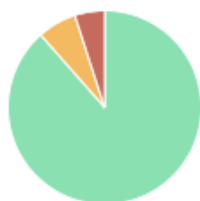
Raccordement au réseau électrique

Dans le cas du projet de centrale photovoltaïque de Piedon, le raccordement final est sous la responsabilité d'ENEDIS, le gestionnaire du réseau. Le raccordement électrique est souterrain selon les normes en vigueur.

Le poste source dont dépend le site est celui de Thézières (58,4 MW disponibles).

D'après le site CAPARESEAU, la capacité d'accueil disponible à ce jour au titre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau Energies Renouvelables (S3REnR) est suffisante compte tenu de la puissance envisagée de la centrale photovoltaïque.

SUIVI DES ENR :



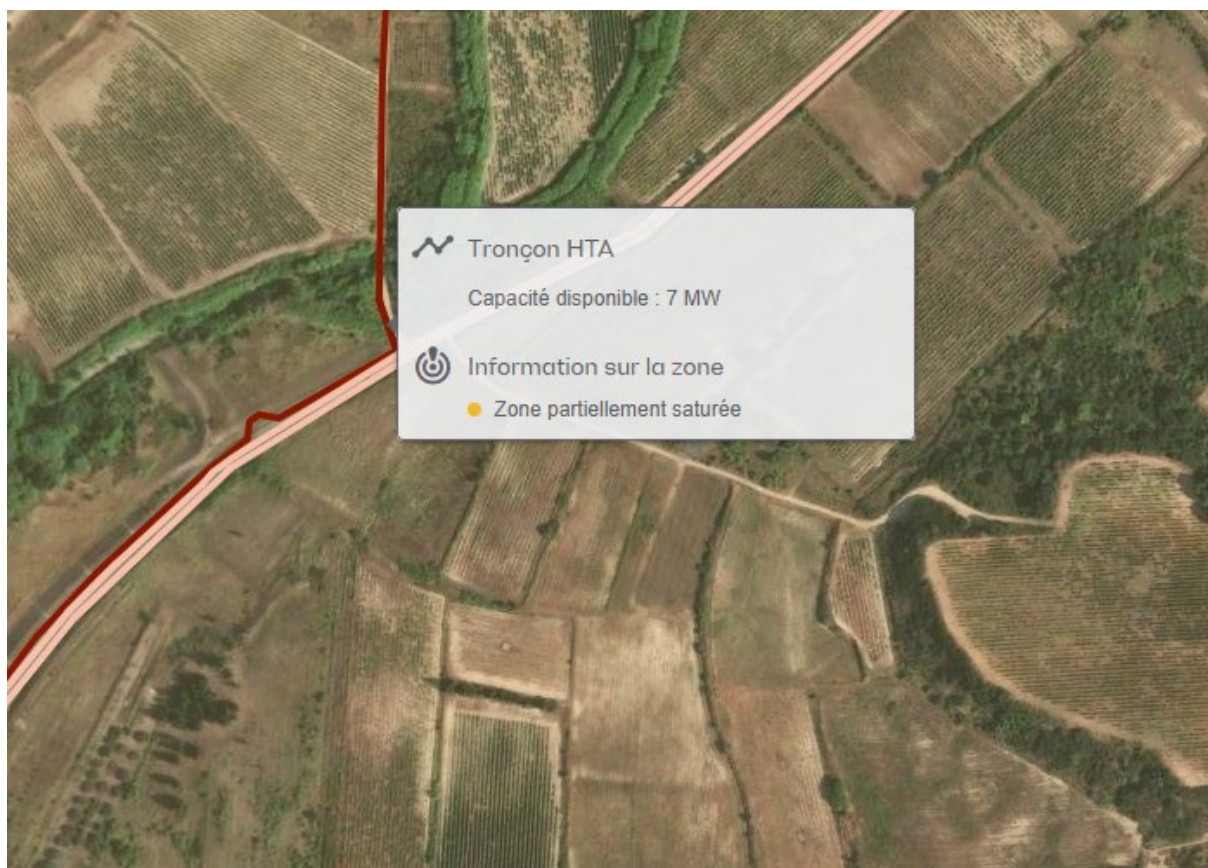
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 58.4
- Puissance des projets en file d'attente du S3REnR en cours : 4.3
- Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 3.3

Quote-Part unitaire actualisée	84.13 k€/MW
Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR	66
Taux de remplissage de la capacité réservée	12 %

Disponibilité du poste source - Source : Enedis

Des solutions de raccordement directement sur le réseau HTA existent et seront privilégiées.

La ligne HTA/BT reliée au poste source Thézières située à 500 m a la capacité suffisante (7 MW disponibles).



Capacité disponible sur la ligne HTA de proximité – Source : Enedis

Les travaux de raccordement seront réalisés en suivant le tracé des voiries existantes afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement. C'est le prestataire Enedis qui déterminera précisément le tracé définitif après l'obtention des autorisations d'urbanisme du projet.

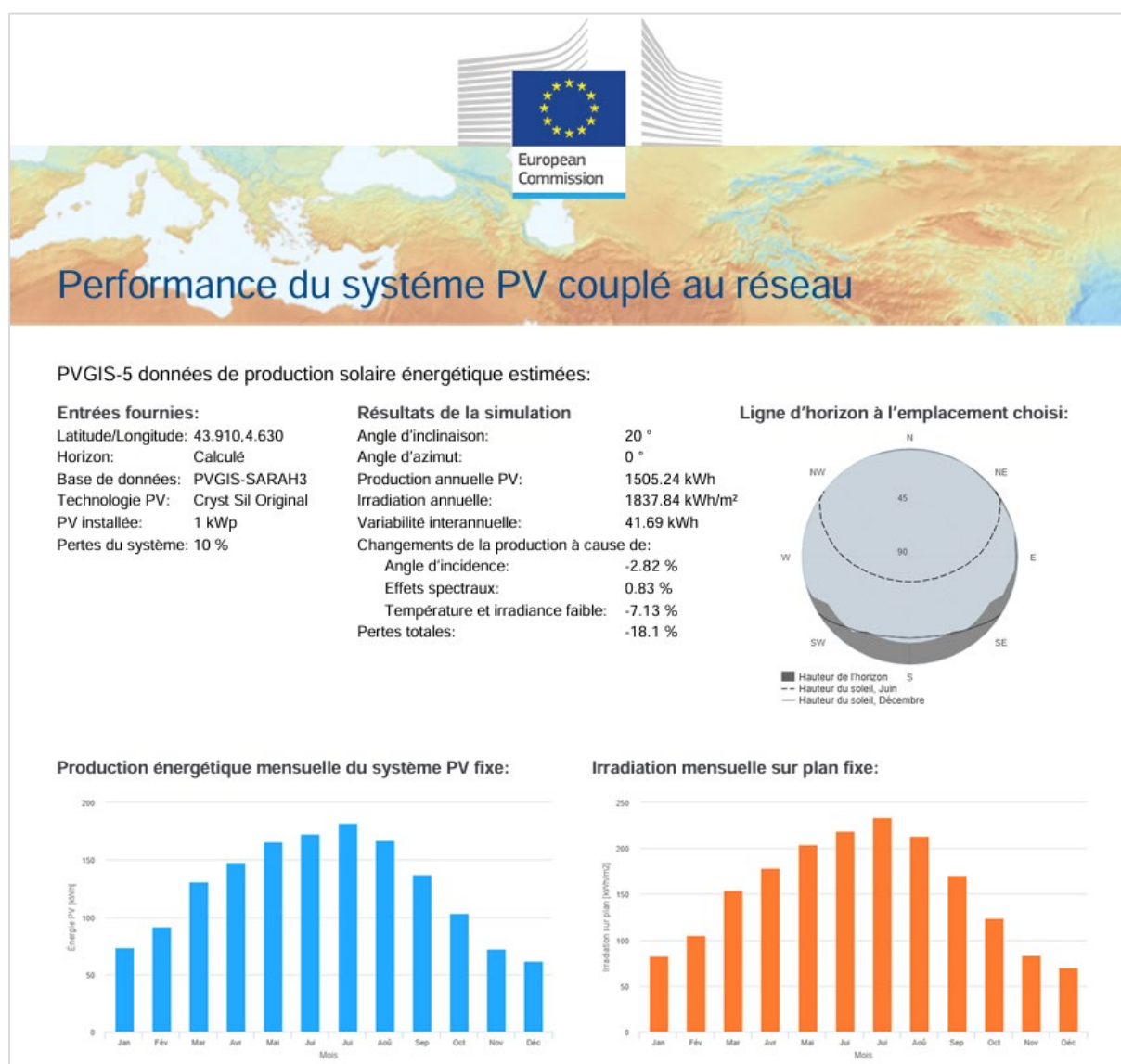
En conclusion : La ligne HTA/BT situé à l'ouest de la ZIP permet d'envisager une solution technico-économique satisfaisante pour le raccordement du projet. Cette solution de raccordement sera confirmée auprès d'Enedis après l'obtention des autorisations administratives.



Analyse du gisement

L'ensoleillement représente un critère fondamental pour assurer la pérennité d'un projet photovoltaïque. Le département du Gard dispose d'un gisement solaire satisfaisant pour permettre l'installation de la centrale, dans des conditions efficaces de production.

La productivité au droit du site du projet est estimée à 1 505 kWh, pour un système fixe orienté plein sud à 20°.



Etude du gisement – Source : PVGIS



En conclusion : Le site présente des conditions d'ensoleillement satisfaisantes pour l'exploitation d'un parc solaire.

Topographie du projet

Le site dispose d'une topographie favorable à l'installation d'une centrale solaire. Ces éléments sont importants pour la configuration du parc et son installation.

En conclusion : La topographie du site permet l'installation d'une centrale solaire.

Synthèse

En prenant en considération ces éléments, la zone d'implantation du projet est significative et permet d'envisager un projet ambitieux, robuste économiquement avec des chances d'acceptation locales et administratives très élevées.

Localisation géographique	Le site se situe sur la commune de Théziers, à proximité d'un pylône RTE.
Urbanisme	Sur la commune de Théziers, le document d'urbanisme applicable est le Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont la dernière procédure a été approuvée le 07/2026. Selon PLU, le site concerné par le projet est situé en zone A (agricole) où sont autorisés les équipements collectifs dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec une activité agricole ou pastorale.
Environnement	Le site se situe en dehors d'un zonage environnemental.
Paysage	Le site se situe en dehors de toutes zones de protections architecturales. Par conséquent, le projet n'est pas soumis à autorisation des Architectes des Bâtiments de France (ABF).



Risques Naturels	Le projet n'est pas situé dans une zone exposée à des risques naturels majeurs.
Gisement	Le site présente des conditions d'ensoleillement satisfaisantes pour l'exploitation d'un parc solaire.
Topographie	La topographie du site permet l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque, sans difficultés.

Aménagement du terrain

Préalablement au début des travaux, une délimitation de la zone d'emprise des travaux sera mise en place pour garantir le respect des enjeux environnementaux. Aucune circulation d'engins ne sera autorisée en dehors de la zone délimitée.

Préparation du terrain

Afin de préparer la zone d'implantation du parc photovoltaïque, un nivellement minimal et nécessaire à l'ajustement de la topographie pourra être effectué.

Les déblais issus de ces opérations de nivellement et d'aménagement seront réutilisés in situ, en dehors des zones à enjeux environnementaux, participant ainsi à l'ajustement de la topographie finale du terrain. Aucun terrassement de grande envergure n'aura lieu.

Ces travaux légers seront précisés au moment de l'étude géotechnique.

Débroussaillage

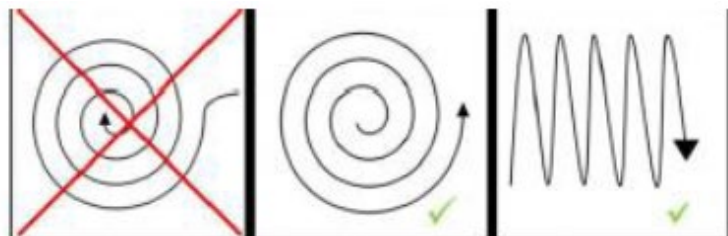
En fonction de l'état initial du terrain, quelques travaux préparatoires seront réalisés :

- Débroussaillage de surface en cas de végétation légère ;
- Passage de broyeur forestier en cas de végétation dense mais sujets de diamètre important ;
- Coupe et dessouchage ;



Si nécessaire, un gyrobroyage et/ou un désouchage seront prévus.

Le gyrobroyage sera pratiqué à vitesse réduite et de sorte que les individus puissent s'enfuir sans rester piéger sur le site (cf. ci-dessous).



Modules photovoltaïques

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques, répartis sur des tables.

Le point bas des tables sera à minima de 1,1 m.

Le point haut des tables sera au maximum de 3 m.

La centrale aura une puissance maximale de 999 kWc.

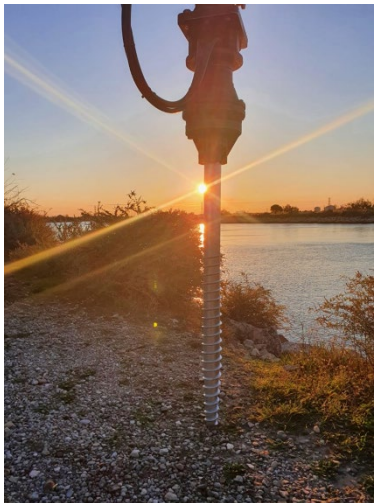
La puissance finale dépend du rendement des **panneaux disponibles au moment de la construction de la centrale.**

Fondations

En termes d'ancrage au sol, d'après l'étude des couches géologiques supérieures et de l'historique du site, la technologie pressentie est l'utilisation de pieux battus ou vissés dans le sol, sans fondation en béton.

Une étude géotechnique G2AVP visant à déterminer les caractéristiques du sol, sera réalisée en phase pré-construction afin de définir le type de structure le mieux adapté au site.



Types de structures	Descriptif
Pieux battus  <i>Source : Siguesol</i>	Adaptés à la plupart des sols Mis en place via une batteuse Installation rapide (par rapport aux longrines) Artificialisation du sol limitée Transparence hydraulique quasi-totale (99%) Réversibilité totale
Pieux vissés  <i>Source : Siguesol</i>	Adaptés aux sols hétérogènes et instables Mis en place via une visseuse Installation rapide (par rapport aux longrines) Artificialisation du sol limitée Transparence hydraulique quasi-totale (99%) Réversibilité totale
Longrines béton  <i>Source : Guide MEDDTL 2011</i>	Fondation hors-sol, utilisée lorsque le sous-sol résiste au battage (impossibilité d'enfoncer des pieux dans le sol) ou qu'un type d'ancrage non intrusif est nécessaire. Mise en œuvre plus contraignante que les pieux.



Gabions



Source : Quadran

Fondation hors-sol, utilisée lorsque le sous-sol résiste au battage (impossibilité d'enfoncer des pieux dans le sol) ou qu'un type d'ancrage non intrusif est nécessaire.

Bacs perforés en fond, remplis de graviers.

Locaux techniques



Les locaux techniques suivants seront installés :

	Poste de livraison/transformation
Rôle	Élever la tension du courant pour la rendre compatible avec le réseau public HTA (800 V à 20 000V).
Nombre	1
Dimensions d'un poste (l x L x h)	Préfabriqué d'une surface au sol de 20 m ² (8 m x 2,5 m x 3,5 m).
Aspect	Couleur de type « vert mousse » ou équivalent 



Traitement des limites de terrain

Clôtures et portail d'accès

Une clôture de type « grillage à mouton » de 2 mètres de hauteur, ceinturera totalement le site et aura pour fonction de délimiter leurs emprises, d'interdire l'entrée aux personnes non autorisées, et d'empêcher l'intrusion de gros animaux tout en permettant le passage des petits mammifères, reptiles et amphibiens grâce à des passages adaptés.

Le grillage de la clôture sera également de teinte gris anthracite (RAL 9006), afin d'intégrer au mieux la clôture dans l'environnement.

Les piquets de fixation de la clôture seront solidement ancrés dans le sol.



Exemple d'une clôture de parc solaire

Un portail de 6 mètres de large et 2 mètres de hauteur interdira l'accès à l'ensemble du site aux personnes non autorisées. Il sera adapté aux dispositifs d'ouverture des sapeurs-pompiers (clé polycoise) et sera situé à l'entrée du site (Cf plan de masse joint).

Pistes

Une piste interne permettra l'accès au site par les véhicules de maintenance ainsi que par le SDIS en cas de nécessité. Il s'agira d'une piste enherbée d'une largeur de 5 m mètres conformément aux recommandations du SDIS.

Des pistes, des aires de retournement et des aires de grutage seront aménagées pour permettre l'accès aux postes et leur grutage. Une étude géotechnique préalable au



chantier de construction aura permis de déterminer la nature des travaux légers préparatoires nécessaires à leur installation afin de les rendre carrossable par les engins de livraison et les grues. On privilégiera un nivellement (si nécessaire) et compactage, mais un ajout de Graves Non Traitées ponctuel pourra être réalisé pour stabiliser le sol et augmenter sa portance, sans ajout de revêtement, afin de garantir la perméabilité de l'ouvrage.

Equipement de défense incendie

Une citerne incendie de 60 m³ sera positionnée au sein de la centrale conformément aux recommandations du SDIS.

Base vie

En phase chantier, une base vie sera positionnée à l'entrée du site et dans l'emprise du projet.

Elle comportera notamment :

- Les bungalows dont le nombre et la nature seront dimensionnés selon les besoins du chantier (toilettes, douches, vestiaires, réfectoire, salle de réunion notamment) ;
- Les bennes à déchets ;
- Une aire de déchargement et de stockage du matériel ;
- Une aire de stationnement des véhicules.

Son accès sera strictement réservé aux seules personnes habilitées. Elle sera démontée en fin de chantier.

Description de la phase chantier

Le chantier de construction se déroulera en plusieurs étapes, qui comprennent notamment :



- La préparation du terrain et la création des pistes ;
- Les travaux de sécurisation du site (accès, clôture, surveillance) ;
- La réalisation des tranchées pour les réseaux électriques et câblage ;
- La pose de l'ancrage au sol des supports ;
- Le montage des supports des modules, puis la pose des modules sur les supports ;
- Excavation de la terre au droit de l'emplacement des locaux techniques et disposition de sable ;
- L'installation des postes, équipements électriques et des câblages ;
- Le raccordement des circuits électriques internes et la mise en place des protections électriques et des outils télémétriques ;
- Le raccordement au réseau et aménagement des postes de livraison/transformation ;
- Les essais de fonctionnement ;
- Dépose de la base de vie ;
- Travaux de finition et paysagers.

Les entreprises sollicitées sont pour la plupart des entreprises locales et françaises. Il s'agira d'entreprises de type montage mécanique, génie civil, Voirie et Réseaux Divers (VRD), électricité tertiaire, etc. 2 à 3 entreprises principales seront en charge du montage et du raccordement de la centrale avec le support de plusieurs intervenants supplémentaires (bureau de contrôle, coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé (SPS), géomètre, géotechnicien, poste électrique etc.)

L'effectif prévu sur le chantier pourra varier de 15 à 40 personnes environ, selon les phases de travaux.

Des règles de sécurité et de protection de l'environnement seront fixées aux différents prestataires intervenant sur site. Les règles de bonne conduite environnementale seront indiquées, en particulier, concernant la prévention des risques de pollution accidentelle, l'utilisation de l'espace, le bruit et la poussière, la circulation sur les voiries et la remise en état des accès.

Tout au long du chantier, il est accordé une attention particulière à la gestion des déchets. Ceux-ci sont triés (matériaux recyclables ou non) et regroupés dans des conteneurs adaptés.



Exploitation des ombrières

Une fois la centrale construite, la société Melvan réalisera l'entretien et la maintenance des équipements et du site pendant toute la durée d'exploitation. Les missions qui seront effectuées sont détaillées ci-dessous :

- Visite annuelle d'une équipe de techniciens de maintenance préventive.
- Contrôle du bon fonctionnement des installations, notamment contrôles fonctionnels et visuels des composants.
- Contrôle visuel des éléments relatifs à la sécurité.
- Nettoyage et propreté des Installations.
- Achat de petits consommables et de lubrifiants nécessaires à la maintenance préventive (chiffons, produits nettoyant, filtres...).

Par ailleurs, l'installation est équipée de capteurs de bon fonctionnement, suivis à distance et avec émission d'alertes (SMS, mail) en cas de panne. Dans ce cas une équipe intervient sur site pour :

- Analyse des défauts et dysfonctionnements
- Remise en état, soit sur site soit par échange standard
- Mise en œuvre de mesures de sécurisation des personnes et des équipements le cas échéant
- Mise en œuvre des garanties assurancielles ou contractuelles le cas échéant.

L'entretien se résumera à la maîtrise du développement de la végétation avec possibilité d'un entretien par le biais d'un pâturage ovin avec un éleveur local.



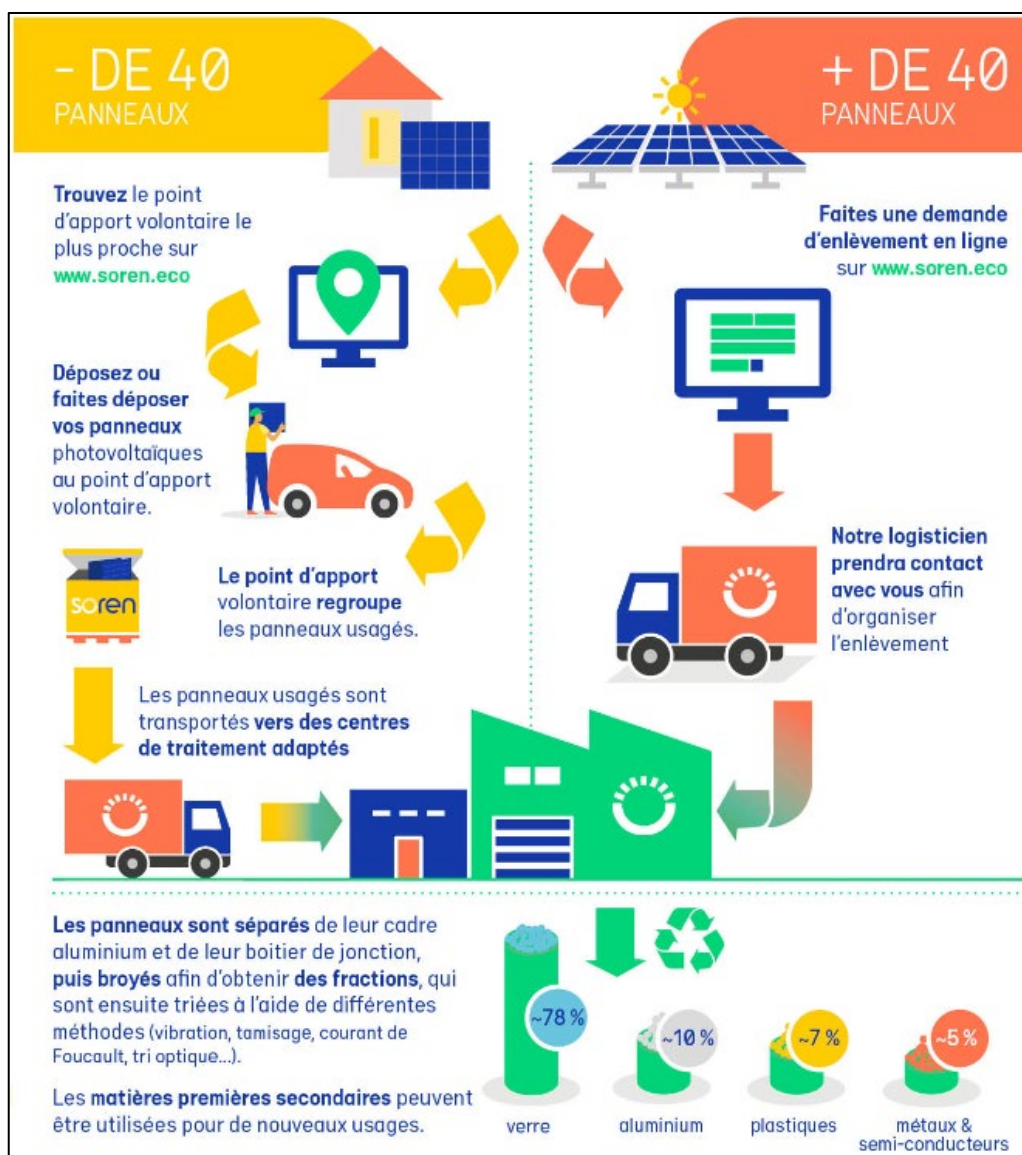
Démantèlement des ombrières

La centrale est construite de manière à permettre la remise en état initial du site. L'ensemble des installations est démontable (panneaux et structures métalliques). Les locaux techniques (pour la conversion de l'énergie) seront également retirés du site. En fin de chantier, les aménagements temporaires (zone de stockage, base vie...) sont supprimés.

Les modules à base de silicium cristallin seront recyclés à hauteur de 94% de leurs masses.

Les panneaux photovoltaïques seront recyclés, conformément à la réglementation. Ils suivront le processus mis en œuvre par la filiale française de SOREN (anciennement PV Cycle), association européenne chargée d'organiser la collecte et le traitement des modules en fin de vie. Ceux-ci sont collectés, démontés et recyclés dans des usines spécifiques, puis réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits.

En France, il existe deux usines de traitement des modules silicium-cristallin en fin de vie dont l'une est située à Rousset dans les Bouches-du-Rhône, gérée par Veolia et l'autre est située à Saint Loubès en Gironde, gérée par le groupement Soren et Envie 2E et inaugurée le 27 septembre 2022.



Présentation du plan de masse de l'installation





Synthèse des mesures proposées

ENJEU	MESURE
Insertion paysagère	Les clôtures seront d'aspect sobre, en concordance avec le paysage environnant et les usages locaux : couleur, matériaux et hauteurs. Le poste de livraison sera de couleur vert mousse pour être en concordance avec le paysage environnant.
Clôture perméable à la faune	Le grillage de la clôture présentera des mailles ou des passages permettant de faciliter le passage de la petite faune sur le site.
Réduction du risque de pollution pendant la phase chantier	Tout stockage d'un liquide susceptible de créer une pollution des eaux ou des sols est associé à une capacité de rétention dont le volume est au moins égal à 100 % de la capacité du réservoir (Arrêté du 30 juin 1997). Lorsque le stockage est constitué exclusivement en récipients de capacité unitaire inférieure ou égale à 250 litres, la capacité de rétention peut être réduite à 20 % de la capacité totale des fûts associés sans être inférieure à 1000 litres ou à la capacité totale lorsqu'elle est inférieure à 1000 l. Le stockage d'hydrocarbures sur le site durant la phase chantier se fera dans une cuve étanche équipée d'un bac de rétention, ou avec une rétention intégrée, permettant de recueillir un volume au moins équivalent à celui stocké. Les transformateurs à bain d'huile (sans pyralène) seront également équipés de bac de rétention. Tous les autres produits polluants seront interdits sur le site.
	En cas de pollution accidentelles en dehors de plateformes sécurisées, les zones contaminées seront rapidement traitées et purgées. Un stock de sable ainsi que des kits anti-pollution seront mis à disposition sur le site. Un protocole d'information du personnel sera mis en place. Les produits récupérés en cas d'accident devront être considérés et gérés comme des déchets.
	Aucun déchet ou excédents de matériaux ne sera laissé ou enfouis sur place durant ou après la fin du chantier. Ceux-ci seront collectés et exportés selon la réglementation en vigueur. Les déchets ou excédents seront récupérés et amenés en direction des filières de traitement et de recyclage adaptées.



Sécurité incendie	Le site comprendra une piste interne enherbée, permettant de circuler à l'intérieur de la surface clôturée (largeur : 5 m). La voirie existante qui longe une partie du site servira de piste externe, conformément aux recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours en cas d'intervention. Une citerne de 60 m3 se situera sur site. Le portail sera adapté aux dispositifs d'ouverture des sapeurs-pompiers (clé polycoise).																																																																
Phase travaux	La période de préparation du terrain s'effectuera hors période de nidification et reproduction de la faune qui s'étend de mars à aout. La finalisation des travaux (montage des tables et modules) pourra s'effectuer sans limitation étant donné leur faible impact sur l'environnement. <table><tr><th rowspan="2">Interventions</th><th colspan="12">Période de l'année (mois)</th></tr><tr><th>S</th><th>O</th><th>N</th><th>D</th><th>J</th><th>F</th><th>M</th><th>A</th><th>M</th><th>J</th><th>J</th><th>A</th></tr><tr><td>Démarrage du chantier, travaux de défrichage /débroussaillage, d'élagage et de terrassement (ou redémarrage des travaux, en cas d'interruption supérieure à deux semaines)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Suite du chantier (fondation, livraison du matériel, installation du matériel, clôture, etc.) (sans interruption du chantier supérieure à deux semaines pour les mois marqués d'un astérisque*)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>*</td><td>*</td><td>*</td><td>*</td><td>*</td><td></td></tr><tr><td>Entretien de la végétation en phase d'exploitation</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> Période la plus favorable Période favorable Période à éviter	Interventions	Période de l'année (mois)												S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Démarrage du chantier, travaux de défrichage /débroussaillage, d'élagage et de terrassement (ou redémarrage des travaux, en cas d'interruption supérieure à deux semaines)													Suite du chantier (fondation, livraison du matériel, installation du matériel, clôture, etc.) (sans interruption du chantier supérieure à deux semaines pour les mois marqués d'un astérisque*)							*	*	*	*	*		Entretien de la végétation en phase d'exploitation												
Interventions	Période de l'année (mois)																																																																
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A																																																					
Démarrage du chantier, travaux de défrichage /débroussaillage, d'élagage et de terrassement (ou redémarrage des travaux, en cas d'interruption supérieure à deux semaines)																																																																	
Suite du chantier (fondation, livraison du matériel, installation du matériel, clôture, etc.) (sans interruption du chantier supérieure à deux semaines pour les mois marqués d'un astérisque*)							*	*	*	*	*																																																						
Entretien de la végétation en phase d'exploitation																																																																	
Phase exploitation	Un fauchage tardif sera mis en place afin de maintenir la végétation tout en offrant un environnement favorable au développement de la faune et de la flore.																																																																
Raccordement	Le tracé de raccordement devra emprunter en priorité les voiries existantes pour limiter au maximum l'impact sur le milieu naturel. Les milieux naturels potentiellement impactés par de tels travaux sont, de ce fait, relativement perturbés initialement (fauche des bas-côtés, rejets des voitures...) et ne présentent aucun intérêt patrimonial d'un point de vue écologique.																																																																
Eviter les incidences nocturnes	La nuit, le site ne sera pas accessible Des éclairages extérieurs seront mis en place au niveau des bâtiments. Ils ne seront allumés qu'au besoin (pas d'éclairage en continu). En effet, ils seront allumés uniquement le soir et le matin lorsque la lumière naturelle n'est pas suffisante. Il s'agira d'éclairage																																																																



	vers le bas, de lumière jaune, permettant de limiter le dérangement des espèces.
--	--

Conclusion

La centrale photovoltaïque de Piedon va venir prendre place sur un foncier privé, dans lequel les enjeux environnementaux sont extrêmement réduits.

Par ailleurs, le projet ne nécessite pas de défrichement au sens de l'article L 341-1 du code forestier et ne sera pas considéré comme artificialisation au titre de la loi ZAN.

Le projet photovoltaïque ne génère aucun déchet et aucune nuisance sonore.

L'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site visé n'aura donc aucun impact notable sur son environnement et peut justifier d'une dérogation à l'étude d'impact environnementale.